



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Embrun

Autres communes : Embrun

R500

Appellation : Maison des Chanonges

Monument(s)

Appellation : Maison des Chanonges

Protection : classement

Arrêté : classement le 24/10/1988

Étendue de la protection : Maison des Chanonges, en totalité (cad.AB 210) : classement par arrêté du 24 octobre 1988

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.